



Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

NOTRE SAVOIR-FAIRE

Bilan de classement ICPE

Conseils appuyés sur les procédures administratives en découlant.

Etude de conformité réglementaire

Etude par rapport à un Arrêté Ministériel ou un Arrêté Préfectoral.

Etude de faisabilité

Projet d'implantation ou d'extension, eu égard à la réglementation des ICPE :

- › Identification des contraintes environnementales et réglementaires,
- › Assistance à la conception,
- › Accompagnement auprès de l'administration pour la présentation du projet et les éventuelles demandes d'aménagement demandées.

Réalisation de dossiers réglementaires installations classées

En fonction du régime identifié :

- › Dossier de **déclaration** (télédéclaration ICPE),
- › Dossier d'examen **cas par cas**,
- › Dossier d'**enregistrement**,
- › Dossier d'**autorisation** environnementale,
- › Avec prise en compte des **directives SEVESO** et/ou **IED** le cas échéant.

Réalisation de dossiers de Porter à Connaissance

Dans le cas de modification d'installations classées relevant des régimes de l'autorisation ou de l'enregistrement.

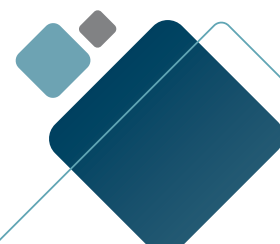
Réalisation de Dossiers de réexamen IED

Comprenant l'évaluation des performances des installations vis-à-vis des conclusions sur les **meilleures technologies disponibles** (MTD).

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Nous appliquons principalement les réglementations et les référentiels suivants :

- › Code de l'environnement, ICPE,
- › Arrêtés prescriptifs ministériels et décrets,
- › Arrêtés préfectoraux,
- › Guides prescriptifs.



NOS ATOUTS

▶ *L'agilité d'une PME à votre service*

NIVEAU D'EXPERTISE

- › Des ingénieurs et cadres techniques expérimentés (pôles Environnement, Réglementation et Permitting...),
- › Une expertise et un savoir-faire éprouvés,
- › Un savoir-faire mis en œuvre sur de nombreux domaines d'activités,
- › Une organisation interne certifiée selon les référentiels ISO 9001, 14001 et 45001.

RÉACTIVITÉ ET PROXIMITÉ

- › Des agences à proximité de chez vous,
- › Une réactivité aux besoins des clients,
- › Une connaissance des acteurs publics et privés dans le domaine de l'environnement et des ICPE.

UNE ALERTE VIS-A-VIS D'UN BESOIN D'ETUDES SPECIFIQUES

- › Une connaissance des diverses procédures réglementaires,
- › Une réactivité face aux exigences des services de l'Etat,
- › Un réseau de partenaires compétents et reconnus (écologie, paysage/patrimoine...).

ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

- › Un accompagnement dès le début du projet et une assistance lors de la phase de conception, pour intégrer les sensibilités environnementales et les contraintes réglementaires,
- › L'adaptation du projet au contexte environnemental permet en effet de limiter les incidences environnementales et, de fait, de réduire les mesures de réduction ou de compensation qui peuvent pénaliser le projet en termes d'organisation des travaux, d'acceptabilité ou de coût.

AIR LIQUIDE • AMCOR FLEXIBLES • BASF • BFC • BOREALIS • CPC
COTENTIN • CIMENTS CALCIA • EDF • EIFFAGE • ESID • HELIOS •
HOWMET • LEROY SOMER • RATP • SANOFI • SMEDAR • SOBEGI •
VEOLIA • ZOO DE BEAUVAL, ...

Ils nous
font confiance
REJOIGNEZ-LES



Nous contacter

SIEGE / CENTRE-OUEST
02 47 75 18 87

NORMANDIE
02 32 10 73 33

VALLEE-DU-RHÔNE
06 28 65 74 26

ILE DE FRANCE
01 53 34 87 43

SUD-EST
04 78 39 05 83

SUD-OUEST
05 57 93 53 84

NORD PICARDIE
03 28 64 54 14

BOURGOGNE
06 23 58 56 60

NEODYME BREIZH
02 96 65 79 31

www.neodyme.fr